

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027 et sous réserve de l'article 31, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités.....	5
3.2	Terminologie.....	5
3.3	Amortissements.....	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	6
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global)	6
4.3	Compte des investissements	7
4.4	Résultat du financement (autofinancement)	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matière.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	9
5.3	Compte de résultats	10
6	Compte des investissements	14
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	14
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 – 2029	15
6.3	Compte d'investissements	16
7	Bilan.....	17
8	Annexes aux comptes annuels.....	20
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels	20
8.2	Annexe C) aux comptes annuels.....	22
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	23
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	24
8.3	Annexe D) aux comptes annuels	26
8.4	Annexe E) aux comptes annuels.....	27
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	29
9	Proposition du Conseil communal	32
10	Approbation des comptes annuels	33

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2023 de la bourgeoisie de Courfaivre ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales.

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 – annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n° 8 – ducroires et provision

Directive n° 9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Routes – Drainage « Tendon » et affaissement

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucune dette.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Courfaivre ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel est conforme aux prévisions budgétaires, de manière globale les dépenses et les recettes ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO).

Le compte de résultat présente un excédent de charges de CHF 11'665.31 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 4'730.00.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Compte	Libellé	Compte 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-11'665.31	-4'730.00	3'712.06
900	Compte général	-11'655.31	-4'730.00	3'712.06
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	21'441.00	12'000.00	12'620.90
901	Clôture des financements spéciaux - sylviculture	-749.23	-23'550.00	2'069.93
5 ./ 6	Investissements nets	20'647.15	25'000.00	36'090.35

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	297'214.75
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	219'123.77
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 78'090.98
34	Charges financières	2'304.85
44	Revenus financiers	69'399.52
	Résultat provenant de financement	67'094.67
	Résultat opérationnel	-10'996.31
38	Charges extraordinaires	669.00
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-669.00
	Résultat total, compte de résultats	-11'665.31

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Compte	Libellé	CHF
690	Report au bilan des dépenses	20'647.15
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	20'647.15

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Compte		Libellé	CHF
90		Clôture du compte de résultats	-11'665.31
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	9'456.50
35	+	Attributions aux financements spéciaux	9'573.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	669.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cashflow)	8'033.19
690 ./.	590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	20'647.15
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-12'613.96

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a assumé le financement de ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matière

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	6'898.65	-	600.00	-	7'066.35	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	182'242.80	-	168'300.00	-	163'171.45	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	9'456.50	-	5'000.00	-	8'000.00	-
34	Charges financières	2'304.85	-	2'590.00	-	2'269.20	-
35	Attributions aux financements spéciaux	9'573.00	-	-	-	9'456.15	-
36	Charges de transfert	89'043.80	-	71'510.00	-	76'615.95	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	669.00	-	-	-	4'667.02	-
3	Total des charges	300'188.60	-	248'000.00	-	271'246.12	-

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus de patentes et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	139'085.41	-	106'550.00	-	127'358.20
43	Revenus divers	-	243.50	-	-	-	45.00
44	Revenus financiers	-	69'399.52	-	62'720.00	-	65'716.63
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	79'794.86	-	74'000.00	-	81'838.35
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	288'523.29	-	243'270.00	-	274'958.18

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	11'665.31	-	4'730.00	3'712.06	-
9	Comptes de clôture	-	11'665.31	-	4'730.00	-	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2024 de la Bourgeoisie de Courfaivre affiche un excédent de charges de CHF 11'665.31.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	89'364.55	62'280.85	47'300.00	62'570.00	68'494.75	62'082.35
	Excédent de produits/charges	-	27'083.70	15'270.00	-	-	6'412.40
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6	Traffic et télécommunication	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire.	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	198'188.50	218'880.27	192'100.00	180'550.00	194'506.72	209'196.55
	Excédent de produits/charges	20'691.77	-	-	11'550.00	14'689.83	-
9	Finances et impôts	12'635.55	19'027.48	8'600.00	4'880.00	11'956.71	3'679.28
	Excédent de produits/charges	6'391.93	-	-	3'720.00	-	8'277.43
	Totaux	300'188.60	300'188.60	248'000.00	248'000.00	274'958.18	274'958.18
	Excédent de produits/ charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2024.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	89'364.55	62'280.85	47'300	62'570	68'494.75	62'082.35
01	Législatif et exécutif	5'959.00	-	-	-	5'820.00	-
012	Exécutif	5'959.00	-	-	-	5'820.00	-
0121	Commissions communales	5'959.00	-	-	-	5'820.00	-
30000.00	Traitements	-	-	-	-	2'790.00	-
30002.00	Jetons de présence	5'959.00	-	-	-	3'030.00	-
02	Services généraux	83'405.55	62'280.85	47'300	62'570	62'674.75	62'082.35
022	Services généraux et autres services	57'518.70	243.50	31'700	-	34'456.60	45.00
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	57'518.70	243.50	31'700	-	34'456.60	45.00
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs - autres	939.65	-	600	-	806.35	-
31000.00	Matériel et fournitures de bureau	215.90	-	300	-	135.00	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	5'642.70	-	-	-	255.75	-
31309.00	Dépenses journée des Bourgeoisies	3'386.90	-	-	-	-	-
31320.00	Honoraires administratifs	1'650.00	-	2'000	-	1'620.00	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	596.15	-	-	-	637.30	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1'570.00	-	1'600	-	1'570.00	-
31700.00	Abonnements de transports publics	-	-	100	-	-	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	39'641.40	-	23'000	-	25'221.60	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	3'000.00	-	3'000	-	3'000.00	-
36360.00	Organisations religieuses à but non lucratif	600.00	-	600	-	600.00	-
36369.00	Contributions et subventions	276.00	-	500	-	610.60	-
43900.00	Autres revenus	-	243.50	-	-	-	45.00
029	Immeubles administratifs	25'886.85	62'037.35	15'600	62'570	28'218.15	62'037.35
0290	Administration	25'886.85	62'037.35	15'600	62'570	28'218.15	62'037.35
31202.91	Approvisionnement en eau du PA	-	-	-	-	17'862.30	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	1'371.70	-	1'200	-	1'283.20	-
31341.91	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	-	-	400	-	319.70	-
31440.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	558.55	-	1'000	-	139.60	-

31440.92	Entretien Loge de Chambion	14'500.10	-	8'000	-	613.35	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	9'456.50	-	5'000	-	8'000.00	-
44701.91	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	48'467.35	-	49'000	-	48'467.35
44703.91	Loyers et fermages - Chambion	-	13'570.00	-	13'570	-	13'570.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	198'188.50	218'880.27	192'100	180'550	194'506.72	209'196.55
81	Agriculture	56'396.50	77'837.50	66'000	78'000	65'281.50	77'902.40
811	Administration, exécution et contrôle	56'396.50	77'837.50	66'000	78'000	65'281.50	77'902.40
8113	Administration, exécution et contrôle	56'396.50	77'837.50	66'000	78'000	65'281.50	77'902.40
30309.00	Autres prestations de services	-	-	-	-	440.00	-
31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entret. courant	1'273.95	-	2'000	-	516.75	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	6'655.00	-	5'500	-	5'996.25	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage	1'561.90	-	-	-	235.00	-
31011.03	Matériel et fournitures d'exploitation - sel pour bétail	475.75	-	2'000	-	1'504.05	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	7'170.15	-	6'000	-	9'611.40	-
31300.01	Entretien pâturage - barrières	8'218.70	-	20'000	-	17'749.15	-
31300.09	Entretien autres - épandage engrais	1'425.00	-	-	-	1'130.00	-
31301.00	Frais de téléphone et internet	350.00	-	500	-	-	-
31309.00	Autres prestations de services	-	-	500	-	1'500.55	-
31309.01	Cotisations de la zone d'estivage	148.50	-	-	-	-	-
31321.00	Honoraires d'exploitation (gardienage bétail)	7'623.00	-	8'000	-	7'686.00	-
31409.00	Entretien drainages	-	-	2'000	-	-	-
31409.01	Entretien fontaines et alimentation	445.95	-	-	-	-	-
31409.09	Entretien autres	-	-	2'000	-	-	-
31411.00	Routes et chemins ruraux du PA - entretien	1'879.15	-	8'000	-	-	-
35100.00	Attributions aux financements des pâturages	9'573.00	-	-	-	9'456.15	-
36350.00	Restitution aux détenteurs de bétail	9'596.45	-	9'500	-	9'456.20	-
42408.01	Taxe d'encrannage	-	19'146.25	-	19'000	-	18'912.30
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	107.50	-	-	-	115.00
46310.00	Subventions d'estivage	-	58'583.75	-	59'000	-	58'875.10
82	Sylviculture	141'792.00	141'042.77	126'100	102'550	129'225.22	131'294.15
820	Sylviculture	141'792.00	141'042.77	126'100	102'550	129'225.22	131'294.15
8200	Administration	141'792.00	141'042.77	126'100	102'550	129'225.22	131'294.15
31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entretien courant	-	-	1'000	-	-	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	94'334.40	-	67'600	-	66'494.45	-

31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	351.35	-	-	-	167.50	-
31309.04	Prestations de tiers - soins cultureux	2'031.50	-	10'000	-	15'404.25	-
31409.09	Entretien autres	-	-	-	-	602.00	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	6'170.95	-	10'000	-	1'893.25	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	2'304.85	-	2'590	-	2'269.20	-
36121.00	Contribution au triage	32'494.00	-	33'490	-	33'796.90	-
36321.10	Contributions à Lignum Jura	-	-	200	-	-	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	2'227.10	-	1'000	-	3'714.65	-
36321.30	Forêt Jura certification FSC	992.85	-	-	-	-	-
36350.00	Contributions à Lignum Suisse	216.00	-	220	-	216.00	-
38926.00	Attributions aux fonds forestiers	669.00	-	-	-	4'667.02	-
42506.01	Ventes de grumes	-	67'387.69	-	69'000	-	66'242.35
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	27'101.00	-	17'300	-	10'245.50
42506.03	Vente de bois de feu	-	8'985.05	-	-	-	8'935.50
42506.04	Vente de copeaux - bois-énergie	-	14'307.42	-	1'250	-	22'414.70
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	2'050.50	-	-	-	492.85
46110.00	Subventions Tirage RS tâches étatiques	-	3'710.25	-	-	-	5'719.50
46121.25	Redistribution bénéfice équipe Triage	-	2'135.70	-	-	-	3'766.20
46310.01	Canton (Subventions soins cultureux)	-	12'870.00	-	15'000	-	11'430.00
46310.05	Cantons (Subventions diverses)	-	1'267.00	-	-	-	-
46321.20	Contribution Fonds d'entraide	-	57.41	-	-	-	-
46900.00	Remboursement droit de douanes	-	1'170.75	-	-	-	2'047.55
9	FINANCES - IMPÔTS	12'635.55	19'027.48	8'600	4'880	11'956.71	3'679.28
96	Administration de la fortune et de la dette	12'635.55	7'362.17	8'600	150	8'244.65	3'679.28
961	Intérêts	-	3'960.57	-	150	-	3'269.48
9610	Intérêts actifs	-	3'960.57	-	150	-	3'269.48
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	3'911.67	-	150	-	3'102.23
44010.00	Int. des créances résultant de livr. et prest. env. tiers	-	48.90	-	-	-	167.25
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	-	3'401.60	-	-	-	409.80
9630	Biens immobiliers corporels du PF	-	3'401.60	-	-	-	409.80
44709.00	BKW/Swissgrid - droit de passage	-	3'401.60	-	-	-	409.80
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	12'635.55	-	8'600	-	8'244.65	-
9690	Placements financiers du PF	91.70	-	100	-	80.05	-
31303.00	Frais bancaires	91.70	-	100	-	80.05	-

9695	Impôts sur le revenu et la fortune	12'543.85	-	8'500	-	8'164.60	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	6'888.20	-	3'000	-	2'529.50	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	5'655.65	-	5'500	-	5'635.10	-
99	Postes non répartis	-	11'665.31	-	4'730	3'712.06	-
999	Clôture	-	11'665.31	-	4'730	3'712.06	-
9990	Compte général	-	11'665.31	-	4'730	3'712.06	-
90000.00	Compte général (bénéfice)	-	-	-	-	3'712.06	-
90010.00	Compte général (perte)	-	11'665.31	-	4'730	-	-

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	20'647.15	-	25'000.00	-	36'090.35	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	20'647.15	-	25'000.00	-	36'090.35	-

RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	20'647.15	-	25'000.00	-	36'090.35

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 20'647.15.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 – 2029

N°	Investissements (KCHF)	2025	2026	2027	2028	2029
1.	Réfection loge de Chambion (Toit)	68	-	-	-	-
2.	Réfection chemin de l'Eimeri	160				
3.	Alimentation en eau pâturage – Ferme Derrière Château		61			
3.a	Subventions attendues		- 48			
	-					
	Total	228	13			

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Montants extraits du fichier de planification des investissements, 8 janvier 2025.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	-	-	-	-	36'090.35	-
02	Services généraux	-	-	-	-	36'090.35	-
029	Immeubles administratifs	-	-	-	-	36'090.35	-
0290	Administration	-	-	-	-	36'090.35	-
50016.00	Rénovation Loge de Chambion	-	-	-	-	36'090.35	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	20'647.15	-	25'000	-	-	-
82	Sylviculture	20'647.15	-	25'000	-	-	-
820	Sylviculture	20'647.15	-	25'000	-	-	-
8200	Administration	20'647.15	-	25'000	-	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	-	20'647.15	-	25'000	-	36'090.35
99	Postes non répartis	-	20'647.15	-	25'000	-	36'090.35
999	Clôture	-	20'647.15	-	25'000	-	36'090.35
9990	Compte général	-	20'647.15	-	25'000	-	36'090.35

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2024 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

	BILAN	1.1.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2024
1	ACTIF	2'626'864.96	504'879.14	415'408.85	2'716'335.25
10	PATRIMOINE FINANCIER	675'635.01	433'131.99	405'952.35	702'814.65
100	Disponibilités et placements à court terme	618'552.68	308'264.34	262'344.15	664'472.87
1002	Banque	618'552.68	308'264.34	262'344.15	664'472.87
10020.00	BR - compte courant - CH02 8080 8001 9274 3488 2	315'713.60	305'721.75	262'344.15	359'091.20
10020.02	BR - CH32 8080 8005 5737 7628 0 - épargne 180	302'839.08	2'542.59	-	305'381.67
101	Créances	48'277.33	92'144.83	134'736.70	5'685.46
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	5'207.55	90'547.75	90'632.60	5'122.70
10100.20	Créances clients - compte collectif #	5'207.55	90'547.75	90'632.60	5'122.70
1011	Comptes courants avec des tiers	41'913.65	228.00	44'104.10	-1'962.45
10112.00	Compte courant avec Commune	41'913.65	228.00	44'104.10	-1'962.45
1019	Autres créances et TVA	1'156.13	1'369.08	-	2'525.21
10191	Impôt anticipé	1'156.13	1'369.08	-	2'525.21
10191.00	Impôt anticipé - AFC	1'156.13	1'369.08	-	2'525.21
104	Actifs de régularisation	8'805.00	25'556.82	8'871.50	25'490.32
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation	-	9'393.45	600.00	8'793.45
10410.00	Actifs transitoires - Charges de matériel et de marchandises	-	9'393.45	600.00	8'793.45
1043	Transferts du compte de résultats	8'271.50	16'163.37	8'271.50	16'163.37
10430.00	Actifs transitoires - différentes charges de transfert	8'271.50	16'163.37	8'271.50	16'163.37
1044	Charges financières/revenus financiers	533.50	-	-	533.50
10440.00	Actifs transit. - charges financières / revenus financiers	533.50	-	-	533.50
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	7'166.00	-	7'166.00
1060	Articles de commerce	-	7'166.00	-	7'166.00
10606.00	Stock de bois en forêt	-	7'166.00	-	7'166.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'951'229.95	71'747.15	9'456.50	2'013'520.60
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'931'228.95	20'647.15	9'456.50	1'942'419.60
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	831'778.95	-	9'456.50	822'322.45
14000	Terrains non bâtis du PA	547'800.00	-	-	547'800.00

14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		442'090.00	-	-	442'090.00
14000.70	Terr. n/bâtis - Z verte (ZVA), esp. nat. prot. et biotopes		105'710.00	-	-	105'710.00
14001	Terrains bâtis du PA		283'978.95	-	9'456.50	274'522.45
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		283'978.95	-	9'456.50	274'522.45
1401	Routes et voies de communication du PA		-	20'647.15	-	20'647.15
14011.00	Routes rurales et vicinales		-	20'647.15	-	20'647.15
1402	Aménagements des plans d'eau et cours d'eaux du PA		900.00	-	-	900.00
14020.00	Cours d'eau et plans d'eau		900.00	-	-	900.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		99'300.00	-	-	99'300.00
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		99'300.00	-	-	99'300.00
1405	Forêts du PA		999'250.00	-	-	999'250.00
14050.00	Forêts du PA		952'540.00	-	-	952'540.00
14051.00	Forêts non exploitables et aménagements forestiers		860.00	-	-	860.00
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers		45'850.00	-	-	45'850.00
144	Prêts		20'000.00	51'100.00	-	71'100.00
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales		20'000.00	51'100.00	-	71'100.00
14421	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales même canton		20'000.00	51'100.00	-	71'100.00
14421.00	Avance au Triage forestier		20'000.00	-	-	20'000.00
14421.01	Avance au Triage forestier Rangiers-Sorne - achat tracteur		-	51'100.00	-	51'100.00
145	Participations et capital social		1.00	-	-	1.00
1454	Participations aux entreprises publiques		1.00	-	-	1.00
14540.00	Entreprises publiques		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		2'626'864.96	206'796.22	296'266.51	2'716'335.25
20	CAPITAUX DE TIERS		20'598.45	191'418.85	282'312.45	111'492.05
200	Engagements courants		20'598.45	186'986.75	273'380.35	106'992.05
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		20'598.45	186'986.75	273'380.35	106'992.05
20000.20	Créanciers collectifs #		20'598.45	186'986.75	273'380.35	106'992.05
204	Passifs de régularisation		-	4'432.10	4'432.10	-
2045	Autres revenus d'exploitation		-	4'432.10	4'432.10	-
20457.50	Compte tampon - retour paiements		-	4'432.10	4'432.10	-
205	Provisions à court terme		-	-	4'500.00	4'500.00
2052	Provisions à court terme pour les procès		-	-	4'500.00	4'500.00
20529.00	Autres provisions à court terme		-	-	4'500.00	4'500.00
29	CAPITAL PROPRE		2'606'266.51	15'377.37	13'954.06	2'604'843.20

290	Financements spéciaux du capital propre		526'230.14	-	10'242.00	536'472.14
2900	Financements spéciaux du capital propre		526'230.14	-	10'242.00	536'472.14
29006.01	Financement spécial - Fonds d'exploitation		125'682.88	-	669.00	126'351.88
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		179'820.00	-	-	179'820.00
29006.04	Financement spécial - Fonds contributions estivage		220'727.26	-	9'573.00	230'300.26
294	Réserves de la politique budgétaire		83'990.11	-	-	83'990.11
2940	Réserves de la politique budgétaire		83'990.11	-	-	83'990.11
29400.00	Réserve de politique budgétaire		83'990.11	-	-	83'990.11
295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		287'250.00	-	-	287'250.00
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		287'250.00	-	-	287'250.00
29506.00	Forêts		287'250.00	-	-	287'250.00
299	Excédent / découvert du bilan		1'708'796.26	15'377.37	3'712.06	1'697'130.95
2990	Résultat annuel		3'712.06	15'377.37	-	-11'665.31
29900.00	Compte général		3'712.06	15'377.37	-	-11'665.31
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		1'705'084.20	-	3'712.06	1'708'796.26
29990.00	Fortune nette		1'705'084.20	-	3'712.06	1'708'796.26

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Courfaivre ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

² RSJU 190.611

Bassecourt, le 16 mai 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Courfaivre



Mirco Bellè
Administrateur des finances :



Hugo Milani
Adjoint :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N° 3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N° 3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de :

Courfaivre

Exercice :

2024

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 20234			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Compte	Libellé	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Libellé	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	526'230.14	Attributions aux FS, capitaux propres			10'242.00	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	534'472.14
29006.01	Fonds d'exploitation	125'682.88	35109.10		669.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	126'351.88	
29006.02	Fonds d'anticipation	179'820.00	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	179'820.00	
29006.04	Fonds contributions d'estivage	220'727.26	35109.40		9'573.00	45109.40		0.00	29006.04	Fonds contributions d'estivage	230'300.26	
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre		0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres		0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	83 990.11	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	83 990.11
29400.00	Compte général	83 990.11	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	83 990.11	
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	287 250.0	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA		0.00	2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	287 250.00
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	287 250.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29506.00	Forêts – réévaluation du PA	287 250.00	
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

24

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 287'250.- (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des comptes.

Au terme de l'exercice écoulé, la directive n° 3 du délégué aux affaires communales, qui régit le retraitement du PF ne s'applique pas.

D'autre part, tant au niveau du décret sur l'administration financière des communes et que dans les directives, les amortissements (notamment des forêts) sont laissés à la libre appréciation de l'entité.

Le produit de réévaluation des forêts figure donc au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Néant.

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2024, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 1'708'796.25

Le résultat du compte général pour l'année 2024 affichant un excédent de charges de 11'665.31.

Tableaux des provisions

Veuillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

205	Provisions à court terme						
Compte de provisions	Libellé	Valeur comptable au	Modification			Valeur comptable au	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
		01.01.2024	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2024	
20529.00	Autres prévisions à court terme	0.00	4'500.00			4'500.00	Frais juridique – affaire Triage RS

208	Provisions à long terme						
Compte de provisions	Libellé	Valeur comptable au	Modification			Valeur comptable au	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
		01.01.2024	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2024	
	Néant						

Total des provisions à court terme	0.00	4'500.00	-	-	4'500.00
Total des provisions à long terme	-	-	-	-	-
Total des provisions	0.00	4'500.00	-	-	4'500.00

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie Courfaivre Exercice : 2024

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Triage forestier Rangiers-Sorne	Forêts	-	-	L	7.33%	20'000.00	-	MCH2	20'000.00	
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Bourgeoisie Courfaivre

Exercice : 2024

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Courfaivre
Commune politique

Tableau des immobilisations

2024

PATRIMOINE FINANCIER (1080)

			108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	-	-				
	(+) Augmentation	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	557'800.00	299'978.95	900.00	-	-	99'300.00	995'250.00			
	(+) Augmentation	en 2024	-	-	20'647.15	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	557'800.00	299'978.95	21'547.15	-	-	99'300.00	995'250.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-10'000.00	-16'000.00	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-9'456.50	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-10'000.00	-25'456.50	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	547'800.00	274'522.45	21'547.15	-	-	99'300.00	995'250.00	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	-	-	-	-	20'000.00	1.00	-
	(+) Augmentation	en 2023	-	-	-	-	51'000.00	-	-
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2023	-	-	-	-	71'000.00	1.00	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-	-	-			-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	-	-	-	-	71'000.00	1.00	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	11'665.31
	Excédent de charges	11'665.31	-
900	Compte général	-	11'665.31
	Excédent de charges	11'665.31	-
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Tableau 19 : généré automatiquement par le système informatique

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 de la bourgeoisie de Courfaivre.

Bassecourt, le 16 mai 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :



Eric Dobler
Maire



Alexis Schouller
Chancelier



Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2024 de la bourgeoisie de Courfaivre en date du 16 juin 2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 16 mai 2025.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 16 juin 2025.

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Théo Comte
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
